

LECTURE Plusieurs institutions romandes prêtent des ouvrages électroniques. Le livre numérique entre en biblio

LE CONTEXTE

Les bibliothèques romandes se mettent au livre numérique. Leurs utilisateurs peuvent désormais emprunter des ouvrages pour en profiter sur leur tablette. Le Valais, La Chaux-de-Fonds, Bienne et Blonay-Saint-Légier figurent parmi les pionniers. Aujourd'hui, grâce à la fondation Bibliomedia Suisse, une quinzaine d'autres institutions les rejoignent. Des embûches subsistent. Explications de Laurent Voisard, de la direction de Bibliomedia Suisse.

DANIEL DROZ

Emprunter un livre sans quitter son domicile est aujourd'hui possible. L'arrivée des tablettes ou autres liseuses a permis le développement de cette pratique. En Suisse romande, le phénomène n'en est qu'à ses prémices. La frilosité des éditeurs français l'explique en grande partie.

Selon les contrats, les bibliothèques ne peuvent pas prêter un livre numérique plus de trente fois.

Une fois le livre mis à disposition, le lecteur aura 21 à 28 jours, selon les bibliothèques, pour le lire. Passé ce délai, il s'effacera automatiquement. Pas besoin donc de courir après les

Bibliomedia: pour les plus petites

Petit à petit, les bibliothèques se lancent dans le prêt de livres numériques. La Médiathèque Valais a été une des premières à franchir ce pas l'an dernier (voir ci-dessous). La Chaux-de-Fonds pour Neuchâtel, Blonay-Saint-Légier pour Vaud et Bienne pour la Berne francophone ont fait œuvre de pionnier dans leurs cantons.

Aujourd'hui, grâce à l'appui de Bibliomedia Suisse, une quinzaine d'institutions proposent ce service depuis la mi-novembre. «L'idée est de s'ouvrir au début de l'année prochaine à d'autres bibliothèques. Pour atteindre une trentaine de bibliothèques à fin 2015», explique Laurent Voisard, de la direction de Bibliomedia. «Il est vrai aussi que, dans un deuxième temps, les accès que nous permettons aux grandes bibliothèques ne vont pas augmenter. Probablement, par exemple, que celle de Lausanne créera son propre catalogue en 2016. Bibliomedia veut permettre aux plus petites bibliothèques, qui ne peuvent pas se payer ce genre de prestations, d'y accéder grâce à nous.»

«Tous demandeurs»

La Médiathèque Valais s'est lancée dans le prêt de livres numériques en avril 2013. Aujourd'hui, elle compte 2350 utilisateurs actifs et son catalogue recense 9300 titres en français et en allemand. A fin octobre, 11 500 titres avaient été téléchargés. Les lecteurs sont «tous demandeurs», assure Romaine Valterio-Barras, directrice de cette médiathèque électronique.

La majorité des lecteurs proviennent de «la partie germanophone du canton compte tenu de l'offre plus variée», ajoute-t-elle. «Les éditeurs français sont plus frileux. Ils ont de la peine à trouver un modèle d'affaire qui les satisfasse.»

ouvrages non retournés. C'est déjà un avantage.

Si l'utilisateur n'est pas parvenu à terminer sa lecture, il faudra le réemprunter. C'est ici que les choses se corsent. Pour le lecteur, mais aussi pour les bibliothèques. «Il faut que le livre soit encore disponible», explique Laurent Voisard, de Bibliomedia.

Comment une bibliothèque acquiert-elle un livre numérique?

Le modèle choisi par les éditeurs est un peu contraignant. Comme ils tiennent le couteau par le manche, ils font comme ils veulent. Nous louons une licence, qui est valable pour 30 prêts, et on peut prêter en parallèle jusqu'à dix fois le livre. Pour autant que nous ayons encore ce crédit. Ou alors nous achetons le livre pour six ans et, après, il disparaît du catalogue. Il faut racheter la licence.

C'est un système qui permet aux éditeurs de ne pas prendre trop de risques. Ils avaient peur d'être un peu torpillés par les lecteurs des bibliothèques qui seraient trop gourmands. Ils ont trouvé avec ce système de prêt limité une parade assez efficace.

Quelle est la situation dans l'édition francophone?

Les éditeurs français ont déjà du retard dans la production de livres numériques et la vente au grand public. Depuis une bonne

année, le public peut acheter les livres qu'il veut.

Il y a, par contre, un frein assez puissant en ce qui concerne les bibliothèques. C'est une concurrence assez directe à la vente de livres. Un lecteur, qui peut avoir gratuitement un livre numérique, ne va pas, d'un autre côté, l'acheter aussi en livre numérique. Tant qu'ils n'ont pas eu de garantie d'une possibilité de blocage informatique, ils n'étaient pas sûrs d'eux et c'est pour cela qu'ils ont démarré timidement.

Qu'en est-il des éditeurs romands?

Les éditeurs romands sont absents. Mais ça va évoluer. Par le fait que, maintenant, des bibliothèques suisses sont intéressées. Un potentiel créneau de vente s'ouvre. Tous les éditeurs ont intérêt à avoir cette ressource supplémentaire. C'est une question pratique à régler. Des éditeurs

possèdent des fichiers numériques. Les problèmes doivent être réglés avec les distributeurs. Nous, en tant que bibliothèques romandes, nous aimerions pouvoir prêter des livres suisses. Même si on trouve des auteurs suisses dans les catalogues qui sont distribués en France. C'est une situation que nous aimerions voir s'améliorer rapidement.

Quel est le prix d'un livre numérique?

C'est environ 20% plus cher pour les bibliothèques. Il y a une double contrainte. Le livre est plus cher et on n'en fait moins ce qu'on veut. Par exemple, par rapport au livre papier, le dernier ouvrage de Danièle Kramer, une auteure suisse, sur Feedbook (réd: un catalogue numérique) coûte 23 fr. et chez Payot 25fr.20. C'est étonnant. Mais les dis-

tributeurs ont eu un gros travail à faire.

Comment se développe un catalogue?

Ça dépend beaucoup des éditeurs et à quel rythme ils vont mettre leurs nouveautés à disposition des bibliothèques. Avec 750 titres, la sélection n'est pas facile à faire si on veut travailler sur la nouveauté, si on ne veut pas acheter de livres de poche, donc des livres qui sont sortis depuis longtemps. C'est là la difficulté. Ce n'est pas seulement une question de budget. Il y a

aussi beaucoup de livres qui n'existent pas en numérique. Nous, on veut avoir un catalogue qui s'enrichit de 1000 titres par année.

Quelles sont vos ambitions?

La plateforme canadienne Pretnumerique.ca a prêté 1 million de titres en trois ans avec 17 000 titres au catalogue. Globalement, il faudrait prêter 20 000 livres par année en Suisse romande pour arriver au même type de développement. Je pense que c'est possible et que c'est possible de le faire avec 2000 titres. C'est un développement raisonnable. Si on peut faire plus, évidemment qu'on fera plus. Ça dépendra du développement des catalogues. Et aussi de la réponse que nous donnerons les lecteurs. C'est la grande inconnue pour la plupart des bibliothèques.

Avez-vous des chiffres pour la Suisse romande?

D'après le nombre qu'on a eu de Bienne et de Blonay-Saint-Légier, ça reste anecdotique. Ça tient aussi à l'attractivité du catalogue, de la plateforme. En ne proposant que les éditeurs de Hachette, ça limite beaucoup. On est tributaire de la politique des éditeurs français.

Le prêt de livres numériques est-il plus développé en Suisse alémanique?

Pas seulement chez les Alémaniques. Toute l'Europe du Nord est très ouverte à la nouveauté. Mais on a appris que les éditeurs scandinaves freinent. Ils sont en train de revenir en arrière sur les possibilités d'accès. Ils voient qu'il y a de l'argent à faire. Dans leur catalogue, quand on achetait le livre, il était illimité. Maintenant, ce n'est plus le cas.

Deux plateformes, deux catalogues

Il existe deux plateformes pour les lecteurs francophones. Numilog, qui propose les titres du groupe Hachette, et Cantook, développée par la société canadienne De Marque, qui met à disposition les ouvrages des autres éditeurs français. Pas tous encore. «Flammarion n'est pas encore là. On nous annonce Actes Sud l'année prochaine», indique Laurent Voisard, de Bibliomedia Suisse.

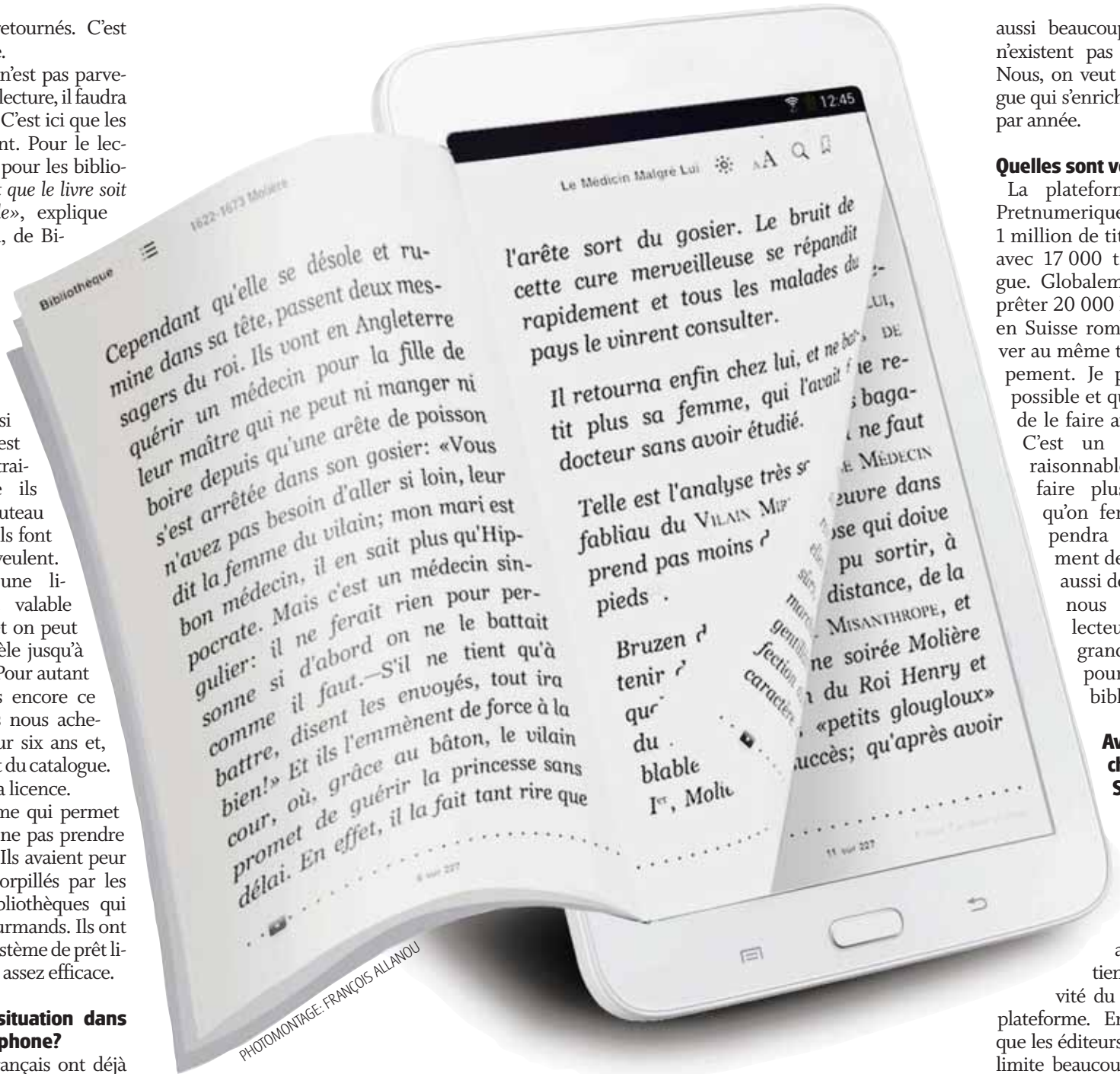
Cette situation pénalise-t-elle le lecteur? «Ce que nous ne pouvons pas faire techniquement, c'est permettre avec un seul identifiant de travailler sur les deux plateformes», explique-t-il. «Pour le lecteur, ce n'est pas très confortable. Il doit aller dans un catalogue et après dans un autre catalogue pour télécharger les livres qui l'intéressent.» Ce n'est néanmoins pas définitif. «Il y aura peut-être une possibilité de se connecter via le catalogue de la bibliothèque. On parle là de métadonnées. On va mettre des liens dans les catalogues des bibliothèques avec la possibilité de télécharger directement via le lien. Pour notre plateforme, c'est de la musique d'avenir», conclut Laurent Voisard.

QUOI, COMMENT ET OÙ?

SUPPORT Les livres numériques prêtés par les bibliothèques fonctionnent sur tous les types de support sauf la Kindle d'Amazon, qui est un format propriétaire.

ARC JURASSIEN Les bibliothèques de La Chaux-de-Fonds, Bienne, Moutier et Tavannes, ainsi que le Bibliobus jurassien à Delémont proposent ce type de prêts gratuitement après inscription.

VAUD ET VALAIS Service gratuit disponible sur inscription à la Médiathèque Valais et dans les bibliothèques de Blonay-Saint-Légier, Cossonay, Daillens, Lausanne, La Tour-de-Peilz, Montreux, Morges, Nyon, Saint-Georges et Yverdon-les-Bains.



PHOTOMONTAGE FRANÇOIS ALLANOU